

Politiques de développement durable à l'épreuve de la justice environnementale : les plantations de teck à Ban Lak Sip, Nord Laos

Laure Le Guillevic and Evelyne Micollier

Volume 19, Number 1, March 2019

Les nouveaux chantiers de la justice environnementale

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1065411ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Le Guillevic, L. & Micollier, E. (2019). Politiques de développement durable à l'épreuve de la justice environnementale : les plantations de teck à Ban Lak Sip, Nord Laos. *VertigO*, 19(1).

Article abstract

We introduce the case of Ban Lak Sip, a multiethnic village located in the province of Louang Prabang in northern Laos, where various actors share concerns about the quality of agrarian lands. Villagers, local authorities, sustainable development projects and international environmental scientists all seem concerned about erosion. Since the early 1990s, the international community has joined forces with the authorities to implement rural development programs. The concept of environmental justice provides a critical perspective of sustainable development policies applied to the local management of teak plantations in Laos. It is useful to understand the consequences of these policies, their reception and appropriation, as well as their rejection or subversion by local populations. With the help of ethnographic data collected in the field, we will highlight the anthropological context of the environmental problem of land degradation in Ban Lak Sip. We will present the socio-environmental stakes formed around the disturbing development of the teak monoculture. Through the perspective of environmental justice, we will highlight the injustices suffered by villagers already victims of ethnic discrimination. These injustices are environmental, as the inequalities observed are accentuated by the soil erosion. Moreover, the public policies implemented to fight this erosion can themselves target vulnerable populations. By ignoring the *capabilities* of the populations concerned, they aggravate inequalities and fail to solve the problem of soil erosion.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2019



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Politiques de développement durable à l'épreuve de la justice environnementale : Les plantations de teck à Ban Lak Sip, Nord Laos

Laure Le Guillevic et Evelyne Micollier

Introduction

- 1 Depuis les années 1980, l'idée de justice environnementale interroge la façon dont les politiques environnementales conduisent à favoriser certaines communautés au détriment d'autres communautés, et ainsi engendrer, reproduire et aggraver ce qu'il faut désormais appeler des injustices environnementales. De cette perspective, des politiques environnementales pour le développement durable peuvent aussi constituer des politiques discriminatoires (Agyeman, 2008). Aujourd'hui, l'évaluation des politiques de développement durable intègre de plus en plus souvent des analyses fondées sur l'idée de justice environnementale. Par exemple, des travaux réunis sous la bannière de la « just sustainability » évaluent la durabilité environnementale de politiques publiques en prenant en compte les inégalités que leurs applications peuvent engendrer (Agyeman et al., 2003). Le concept de justice environnementale est employé pour saisir les actions de développement durable sur le long terme. Il offre un cadre théorique pour alimenter une perspective critique et susciter une discussion éclairée sur les résultats de ces actions.
- 2 Nous présentons ici une étude de cas qui offre un bon exemple de nouages socio-environnementaux : elle porte sur le contexte anthropologique et environnemental du développement des plantations de teck à Ban Lak Sip, village multiethnique du Nord Laos. Ce pays s'avère un terrain propice aux études qui conjuguent les problématiques environnementales et sociales. De nombreuses études ont déjà évalué l'impact des politiques foncières et des programmes de déplacements villageois qui ont été menés ces trente dernières années par le gouvernement Lao (parmi elles, voir Lestrelin 2006). Notre

étude, consacrée principalement au problème de l'érosion des sols, s'inscrit dans cette perspective. Elle entend apporter des éléments de compréhension générale sur le contexte social du problème de l'érosion des sols sous les plantations de teck, tel qu'il est reconnu par les scientifiques présents sur le terrain. Notre étude se distingue peut-être par le fait qu'elle conçoit les résultats et les recommandations de ces scientifiques comme des faits sociaux, en tant qu'ils sont désormais inscrits dans le paysage socio-environnemental de Ban Lak Sip.

- 3 À partir des données ethnographiques que nous avons récoltées, nous interrogerons la manière dont un projet de développement durable, soutenu par une aide internationale, reproduit et encourage des « mécanismes de dépossession » (Hache, 2012) d'une communauté de villageois déjà victime de dégradations environnementales. À Ban Lak Sip, les politiques gouvernementales bénéficient depuis vingt ans d'une aide internationale : l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Multi Scale Environmental Change (MSEC) y poursuivent des recherches environnementales. Ces politiques ont engagé une transition forestière en encourageant les villageois à planter du teck (*Tectona Grandis*) si bien qu'aujourd'hui, les plantations de teck ont investi la plupart des jardins de la zone agraire, provoquant ainsi une importante érosion des sols. Nous soumettons l'hypothèse qu'à Ban Lak Sip, ce sont à la fois les problèmes environnementaux (l'érosion des sols) et les solutions qui y sont apportées par les politiques publiques (l'interdiction *de facto* de pratiques agricoles traditionnelles) qui entretiennent la dynamique des injustices environnementales. Nous suggérons d'une part que ces politiques publiques échouent à résoudre le problème d'érosion des sols, car elles n'ont pas intégré les *capabilités* des populations locales (Sen, 2009) dans la conception et le contenu des solutions qu'elles leur imposent. D'autre part, les recommandations de scientifiques, quand elles invitent les autorités à renforcer l'interdiction de tel ou tel types de pratique, semblent contribuer elles-mêmes à des mécanismes de dépossession et de marginalisation de populations.
- 4 Nous devons en premier lieu présenter le contexte général de la mise en œuvre des politiques de développement durable à Ban Lak Sip. C'est dans le contexte politique, économique et ethnique complexe du Laos qu'il faut comprendre la façon dont les politiques publiques ont été confrontées au phénomène de l'érosion des sols, qui est devenu un problème environnemental majeur à Ban Lak Sip. La prise en compte de ce contexte est indispensable à la compréhension de l'hypothèse que nous avons formulée. Nous apporterons des précisions concernant les fondements théoriques et méthodologiques sur lesquels notre analyse s'appuie, et en particulier sur le lien que nous faisons entre les questions de justice environnementale et le respect des *capabilités* des populations concernées. Nous tenterons d'en savoir plus sur les nouages socio-environnementaux qui se sont tissés autour de la dégradation des sols à Ban Lak Sip. Il s'agira principalement de montrer comment l'agriculture de teck s'est progressivement imposée à l'ensemble de la population du village comme la seule option durable en tant qu'agriculteur. Ensuite, nous mettrons en évidence que l'érosion des sols est un phénomène produisant une aggravation des inégalités sociales qui, par ailleurs, reposent vraisemblablement sur un critère de différenciation ethnique. Ces inégalités sont des injustices environnementales, au sens où elles sont aggravées par un phénomène environnemental, et que celui-ci réduit les *capabilités* d'individus appartenant à un groupe social déterminé : les Khamou. Enfin, nous analyserons comment ces injustices environnementales sont elles-mêmes accrues par les mesures prises contre la

dégradation des sols. En effet, ces mesures visant à interdire l'usage du feu sont destinées à ceux qui sont déjà victimes de la dégradation des sols. Dans cette perspective, nous proposerons quelques pistes pour sortir du cercle vicieux qu'entretient désormais la marginalisation d'une population (par la dénonciation de son mode de vie traditionnel) avec l'aggravation de la dégradation de l'environnement (tel qu'il préoccupe les scientifiques présents sur le terrain).

Ban Lak Sip, observatoire du développement durable

Le Laos, un contexte multi-ethnique à l'épreuve de politiques autoritaires

- 5 Le Laos, petit État-nation d'Asie du Sud-est enclavé entre cinq pays, présente un contexte économique, politique et ethnique d'une complexité remarquable. Les ethnies présentes sur le territoire du Laos sont aujourd'hui recensées au nombre de 49 (Schlemmer, 2017, p. 251). Elles sont regroupées en trois grandes catégories qui attribuent une importance déterminante au relief du pays. Les Lao Loum peuplent les vallées, les Lao Soung habitent sur des hauteurs intermédiaires (ce sont surtout les ethnies du Nord comme les Khamou) et les Lao Theung occupent les sommets (Evrard, 2006, p. 144). Lorsqu'en 1975, le Parti populaire lao (PPL) prend le pouvoir, la dispersion des ethnies de la zone montagneuse caractérise la partie nord du Laos. Celle-ci a été à son avantage dans la lutte contre le Gouvernement Royal et le pouvoir colonial français, car elle était propice au contexte de la guérilla (Goudineau, 1997). Cependant, l'unification d'un « peuple laotien multiethnique » est devenue par la suite un enjeu de sécurité nationale pour le Parti populaire. En effet, l'appartenance ethnique des individus laissait peu de place à l'attachement envers une identité nationale, pourtant nécessaire à l'adhésion au nouveau régime communiste. Le PPL a donc engagé des programmes de rassemblement de populations. Les Lao Soung et les Lao Theung ont été incités à rejoindre les vallées et à se mêler aux Lao Loum. Cette politique, avant tout destinée à encourager la mixité ethnique, avait également pour objectif le développement rural des vallées (Evrard, 2012 : 105). Ces déplacements auront effectivement lieu sans être particulièrement massifs, du moins jusqu'en 1986. À cette date, le Laos annonce sa transition vers le socialisme de marché. Il s'ouvre alors au marché mondial et, pour bénéficier d'aides internationales au développement, témoigne de son adhésion idéologique au paradigme du développement durable. Certains villages de vallée deviennent alors des Zones prioritaires de développement (ZPD), qui feront l'objet d'innovations techniques et de nouvelles politiques environnementales (Evrard et Pholsena, 2005, p. 29).

La déforestation et le développement durable au Laos

- 6 Dans ces conditions, les politiques de gestion durable des ressources naturelles ont suivi un double objectif : la modernisation des pratiques agricoles et la résolution de problèmes environnementaux (Aubertin, 2003). Ces objectifs se sont révélés difficilement conciliables, dans la mesure où la modernisation des pratiques agricoles revenait surtout à intensifier l'exploitation des ressources naturelles. En effet, l'activité économique du Laos repose pour une large part sur leur exploitation : ce sont principalement les ressources forestières et hydroélectriques qui ont été prisées sur les marchés

internationaux (Messerli et al., 2009). La déforestation, commencée dès les années 1950, a donc été accélérée par l'intensification de l'exploitation sylvicole des années 1980 (Ducourtieux, 2004 : 3). La lutte contre la déforestation est devenue l'enjeu environnemental majeur pour l'État et les acteurs internationaux du développement durable, mais on remarquera qu'elle a été marquée par une profonde ambiguïté. Elle a surtout consisté en une lutte contre l'agriculture de l'abattis-brûlis telle qu'elle est traditionnellement pratiquée par les populations montagnardes. Cette pratique agricole revient à brûler une parcelle de terrain préalablement défrichée pour préparer le sol à une culture vivrière, généralement le riz, une rotation cyclique des cultures permettant la régénération du sol pendant une période de jachère qui peut durer jusqu'à une douzaine d'années. Cette pratique nécessite, il est vrai, beaucoup d'espace à l'intérieur des zones forestières, mais elle a été considérée plusieurs fois comme durable par les spécialistes si, toutefois, elle s'inscrit dans des zones à faible densité de population (Dufumier, 1996 ; Fox, 2000 ; Ducourtieux, 2010). Et c'est précisément le cas des villages montagnards du Laos, leurs populations ayant pourtant été stigmatisées comme des « mangeurs de forêts » (Evard, 2006 : 4). Dès lors, la pratique d'abattis-brûlis a davantage été un obstacle au développement économique et à l'exploitation raisonnée des richesses du territoire national, bien qu'elle ait été combattue au titre de la protection des forêts (Aubertin, 2003 ; Ducourtieux, 2010)

- 7 Pour autant, la situation est désormais devenue beaucoup plus complexe et nuancée, car les politiques publiques de lutte contre la pratique de l'abattis-brûlis ont transformé l'environnement de telle sorte qu'elle est effectivement devenue un problème environnemental majeur. Ces politiques publiques ont été menées par le gouvernement au moyen d'une législation foncière élaborée à partir de 1986 avec les organismes internationaux du développement durable, dont la Banque Mondiale et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle a donné lieu à une série de mesures politiques appliquées dans les années 1990. Un mécanisme d'allocation des terres a été introduit en 1990, d'abord à titre expérimental dans les provinces de Sayaburi et de Luang Prabang, puis à l'échelle nationale (Ducourtieux et al., 2004). En 1994, une loi sur la terre a régulé « l'accès aux terres et forêts par l'application de frontières délimitant les zones forestières, les zones pour l'agriculture et les zones villageoises » (Lestrelin et al., 2013 : 27). En 1996, une loi sur la forêt a encadré l'usage des terres dans les zones forestières en déterminant notamment une typologie de forêts, alors soumises à des régimes juridiques à chaque fois spécifiques (Evrard, 2004 : 16). Ces nouvelles réglementations ont été contraignantes pour les populations montagnardes dans la mesure où elles ont privé ces populations de ce qu'elles prélevaient dans la forêt, tant pour s'alimenter que pour se fournir en bois de construction.
- 8 En compensation, le gouvernement a mis en place un programme de plantation d'arbres de rente comme le teck (Hansen et al., 2007 : 417). Les plantations de teck devaient offrir aux populations la possibilité d'entreprendre une activité commerciale d'exportations de bois, et elles pouvaient participer au processus de reforestation. Cependant, les restrictions sur l'allocation des terres ont réduit le nombre de terrains disponibles pour les familles d'agriculteurs, alors même qu'en parallèle, la densité de la population avait augmenté par l'effet des politiques de rassemblements villageois. L'ouverture des terres aux investisseurs privés a en outre engendré une pression foncière qui a rendu difficile la propriété de grands terrains par les paysans. Dans ces conditions, les paysans qui ont maintenu une agriculture vivrière ont été contraints de réduire le cycle de jachère

nécessaire à la bonne pratique de l'abattis-brûlis, ce qui a considérablement dégradé le processus de régénération des sols. C'est ainsi que la pratique traditionnelle de l'abattis-brûlis a effectivement cessé d'être durable dans les zones densément peuplées (Lestrelin et al., 2005 : 20). Dès lors, l'enjeu majeur aura été de substituer à cette agriculture des pratiques alternatives, plus adaptées au nouveau contexte socio-environnemental (Monnier, 2004 : 299). Ce fut le cas à Ban Lak Sip, où de nouveaux programmes ont été conçus par le gouvernement. Là-bas, celui-ci bénéficie depuis 1998 du soutien d'organismes de recherches environnementales.

L'érosion des sols à Ban Lak Sip

- 9 Dans la province de Luang Prabang, au nord du Laos, Ban Lak Sip est situé le long de la route 13. Dans la langue vernaculaire Lao, « Ban Lak Sip » signifie « village kilomètre dix », selon la distance entre le village et Luang Prabang, port fluvial du Mékong et ancienne capitale du Laos. Le village a fait partie des zones focales désignées par le gouvernement pour accueillir les immigrés montagnards. Sa population est composée de l'ethnie Khamou à 90 % et de l'ethnie Lao à 10 %. Il a été l'un des premiers villages concernés par la politique de développement durable du gouvernement et par le programme de plantations de teck. L'aide internationale au développement durable a consisté en l'établissement d'un observatoire de recherche environnementale, situé sur le bassin versant de Houay Pano. Les projets de recherche de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et du Multi Scale Environmental Change (MSEC), organismes de recherche internationaux, y ont évalué l'impact environnemental des changements d'exploitation des terres agricoles. Ils ont démontré qu'il y avait un lien de causalité entre des phénomènes de dégradations environnementales diverses et certaines pratiques agricoles (Ribolzi et al., 2011 ; 2017).
- 10 Comme ailleurs au Laos (Dufumier, 1996) et en Asie du Sud-Est, le problème principal auquel les scientifiques se sont confrontés est l'érosion des sols provoquée par l'intensification des pratiques agricoles (Valentin et al., 2004). Selon eux, cette érosion a pour effet un écoulement de sédiments dans les rivières, provoquant une dégradation de la fertilité des sols, l'obstruction des réservoirs d'eau et la pollution des rivières, laquelle constitue un environnement favorable au développement de maladies infectieuses (Ribolzi et al., 2017). Ainsi, des recherches conjointes en hydrologie et en pédologie ont évalué les pratiques agricoles sur le bassin versant de Houay Pano, en fonction notamment de leur capacité à permettre l'infiltration de l'eau et donc à limiter les écoulements de sédiments vers les rivières (Ibid.).
- 11 Après plusieurs années d'observation des changements d'usage de la terre sur le bassin versant, les scientifiques ont remarqué que la monoculture de teck s'était largement imposée dans le paysage agricole. Selon leur interprétation, elle avait accentué le déséquilibre dans la composition des sols entre les terrains situés en hauteur. Ces terrains ont perdu beaucoup de leurs sédiments, tandis que les terrains situés en contrebas ont bénéficié de l'écoulement en récupérant ces sédiments. Certes, les plantations de teck avaient répondu au besoin de reboiser les zones déforestées, et la déforestation des hautes terres est bel et bien considérée comme la cause première des inondations survenant dans les basses terres. Les plantations de teck ont limité les dommages causés par les inondations, même si elles n'ont jamais permis de compenser le rôle des forêts naturelles (Bruijnzeel, 2004 : 186). Pour les scientifiques, la rotation cyclique de l'usage

des terres entre des plantations d'arbres à croissance rapide et des cultures vivrières peuvent réguler durablement l'infiltration de l'eau dans les sols, mais à la condition seulement que les pratiques agricoles ne favorisent pas la dégradation des sols (Bruijnzeel, 2004 : 209). Sur ce point, les chercheurs ont mis en avant l'absence d'une couverture végétale sous les plantations de teck sur les terrains de Ban Lak Sip. Ce problème est majeur pour les scientifiques. L'absence de cette couverture végétale empêche la répartition de l'énergie cinétique lors des précipitations, car c'est l'impact des pluies sur un sol nu qui provoque une érosion en ravin et qui aggrave, peu à peu, l'imperméabilité du sol. Ce phénomène est encore plus visible et manifeste lorsque les arbres atteignent une hauteur de 15 à 20 mètres : plus les arbres sont hauts, plus les gouttes d'eau concentrées par les feuilles d'arbres font de dégâts quand elles atteignent le sol.

- 12 Deux dynamiques inquiètent aujourd'hui les chercheurs. D'une part, la surface occupée par les plantations de teck est en expansion croissante. Elle est passée d'une croissance annuelle de 2 % en 2004 à 18 % en 2012. Selon les dernières prévisions, les plantations de teck couvriront 75 % du bassin versant d'ici 2020 (Ribolzi et al., 2017 : 7). En outre, les plantations de teck couvrent beaucoup plus que le bassin versant de Houay Pano : la place qu'elles occupent dans le paysage agraire inquiète désormais tous les acteurs du développement durable de la région. D'autre part, les villageois qui brûlent intentionnellement la lisière sous les plantations n'ont pas des comportements conformes aux recommandations. En effet, les experts remarquent que les modalités requises pour une gestion des plantations favorable au maintien des sols (espacement entre les arbres, diversification des cultures sur un même terrain, maintien du couvert végétal) ne sont pas respectées par les paysans qui en ont la charge. Nous ignorons le contexte et les conditions exactes de la communication entre les organismes de recherches et l'administration lao dans la période qui a précédé la publication de ces résultats. Nous savons cependant que, depuis 2006, l'IRD et le MSEC bénéficient d'un partenariat avec le National Agriculture and Forestry Research Institute (NAFRI) et que cette institution participe activement à l'élaboration et au réajustement des politiques agricoles au Laos. Nous savons également qu'en 2008, le ministère de l'Agriculture et des forêts a développé un programme de promotion de la gestion durable des plantations de teck dans la province de Luang Prabang. Ce programme s'articulait selon deux principes : encourager les agriculteurs à vendre leur production sur le marché mondial et encadrer la gestion dite « rationnelle » des plantations pour, justement, limiter le phénomène de dégradation des sols. Ces recommandations ont fait l'objet d'entretiens collectifs et individuels auprès des villageois. Les deux objectifs leur ont été présentés de manière corrélative : un bon maintien des sols favorise la pousse d'arbres de qualité et, à terme, un meilleur rendement pour le propriétaire du terrain.
- 13 C'est dans cette période que nous avons conduit notre enquête de terrain à Ban Lak Sip. Les autorités villageoises nous ont affirmé que l'ensemble des habitants savait comment planter le teck correctement, tout en concédant que leurs recommandations restaient sans effet sur le comportement des paysans. Les contenus de leurs témoignages ont fait ressortir plusieurs points importants. D'une part, les autorités, quoique de manière souvent implicite, imputaient les mauvaises pratiques aux Khamou, tout au moins à certains d'entre eux, ce qui a été confirmé par les Lao avec qui nous sommes entretenus. Les Lao nous ont soutenu qu'ils prenaient soin à préserver le couvert végétal, mais qu'ils subissaient les incendies que les Khamou provoquaient soit pour faciliter le

passage dans la forêt, soit faire sortir les animaux qu'ils chassent. D'autre part, ils ont souvent insisté sur les motivations économiques des Khamou dès qu'il s'agissait d'expliquer pourquoi certains d'entre eux ne respectent pas les recommandations : « Ils ne veulent planter que le teck pour avoir de l'argent. Mais pendant dix ans, le teck grandit, et tu ne peux pas avoir d'argent. Et là, tu manges quoi ? » Dès lors, la dimension économique et la différenciation ethnique semblent devoir être prises en compte si nous voulons comprendre la façon dont le problème de la dégradation des sols, tel qu'il est relevé par les scientifiques, ainsi que les recommandations qu'ils émettent, sont réappropriés au niveau local. Dans cette perspective, des recommandations scientifiques comme « policies that ban the burning of multi-layered vegetation structure under tree plantations should be enforced » (Lacombe et al., 2018) et « removal of ground vegetation regrowth and burning of the understorey vegetation under teak tree plantations should be strongly discouraged to avoid the degradation of the soil surface » (Ribolzi et al., 2017 : 9) pourraient, une fois transmises à l'échelle locale, prendre une toute autre signification.

- 14 Dans le contexte d'un village pluri-ethnique comme Ban Lak Sip, nous pouvons considérer l'hypothèse selon laquelle ces recommandations se traduisent par un renforcement d'injustices environnementales entre plusieurs communautés, en tant qu'elles visent à restreindre des comportements d'une communauté spécifique de villageois, tout en faisant la promotion du mode de vie d'une autre communauté. Ces recommandations techniques pourraient, en dépit de l'intention de leurs auteurs, prendre parti pour un groupe social au détriment d'un autre. L'idée de justice environnementale permet de poser des questions essentielles : quels sont les effets sociaux de la dégradation des sols ? Qui est victime de la dégradation des sols ? À qui profitent les recommandations émises par les scientifiques ? En quoi une communauté est victime ou, au contraire, tire profit d'une telle situation ? La méthode ethnographique contribue à révéler les enjeux sociaux autour des problèmes environnementaux et des solutions qui y ont été apportées.

De la théorie à la méthode : Justice environnementale, capacités, expériences

- 15 Les revendications à la justice environnementale, exprimées depuis les années 1980 aux États-Unis, soutiennent qu'« un environnement dégradé n'est pas seulement un fait condamnable en soi, il l'est aussi pour les personnes qui en sont touchées » (Kalaora et Vlassopoulos, 2013 : 167). Cette idée fondamentale s'est opposée à celle, jusqu'alors dominante, selon laquelle les plus démunis seraient « indifférents vis-a-vis de leur environnement » (Ibid.). Au contraire, « ils subissent des conditions de vie qu'ils ne souhaitent pas » (Ibid.). Ce nouveau genre de revendications rompt avec le discours environnementaliste, qui insiste davantage sur la culpabilité de l'humain face à la nature que sur les circonstances où certaines communautés peuvent être victimes des dégradations de l'environnement (Di Chiro, 2012 : 127). La revendication à la justice environnementale opère un véritable renversement de perspective (Hache, 2012). Ainsi, un problème environnemental ne peut être résolu que si la relation entre les communautés locales et l'environnement s'améliorent significativement : il faut que les solutions apportées leur permettent de bénéficier de conditions de vie acceptables. De plus, et si l'humain fait bien partie intégrante de ce qui est considéré comme l'environnement (Di Chiro, 2012 : 127), les problèmes environnementaux doivent être constamment appréhendés dans leurs articulations avec les problèmes sociaux, et en

particulier ceux qui concernent les inégalités sociales. L'approche de la justice environnementale conduit à défendre l'idée que c'est parce que l'homme n'est pas intégré dans l'environnement que les politiques environnementales peuvent créer des inégalités sociales. En corollaire, et s'il est vrai que l'environnement ne se dégrade pas forcément à cause des inégalités sociales, l'existence d'inégalités sociales marquées peut conduire à amplifier la dégradation de l'environnement (Agyeman, 2008).

- 16 Au Laos, les politiques publiques visant à remédier à des problèmes environnementaux tels que la déforestation et la dégradation des sols, proposent comme solution la modification des comportements sociaux par des réformes agraires et l'instruction de bonnes pratiques. De leur perspective, les paysans sont responsables des dégradations de la nature et sont indifférents à celle-ci : ils ne peuvent saisir les enjeux intergénérationnels du respect de la nature. Dans la perspective de la justice environnementale, nous opérons à rebours en identifiant les problèmes sociaux en jeu dans la relation entre les paysans de Ban Lak Sip et l'environnement, puis en évaluant les solutions proposées par les politiques publiques pour améliorer les conditions environnementales des habitants de la région. Il s'agit, comme ce fut le cas des revendications politiques à la justice environnementale, d'opérer la déconstruction du problème posé par le discours environnementaliste et le reconstruire en intégrant l'humain dans l'environnement (Di Chiro, 2012).
- 17 La question de savoir ce qui est « juste », comme ce que nous entendons par « conditions de vie acceptables », est essentielle pour notre analyse. Cette question nous renvoie à une littérature philosophique particulièrement abondante où des positions anciennes, comme celle d'Aristote, de Kant ou de Bentham ont été renouvelées, approfondies ou remises en cause par celles, plus récentes, de Rawls, de Habermas ou de Dworkin (voir Kymlicka, 2003). Ici, nous retiendrons surtout les travaux d'Amartya Sen, qui développe une idée de la justice en opposition à l'universalisme abstrait largement partagé par les autres théories de la justice. Au lieu de concevoir conceptuellement une structure de base et des institutions justes pour tous, Amartya Sen recentre l'idée de justice sur les individus eux-mêmes. Il nous invite à prendre en compte la diversité des valeurs poursuivies par chacun au sein d'une même communauté, et insiste pour que l'on fasse droit à la légitimité des aspirations que chacun entretient sur la façon dont il entend mener sa propre vie. En bref, il s'agit « d'abandonner la focalisation sur les moyens d'existence pour s'intéresser aux possibilités réelles de vivre » (Sen, 2009 : 286). Amartya Sen propose le concept de « capacités » pour saisir la tension entre ces aspirations et les possibilités réelles de les assouvir : « les capacités fournissent une base informationnelle plus large que le revenu ou l'utilité ou les biens premiers ("à la Rawls") ». La justice n'est plus réduite à l'enjeu de la distribution des ressources rares, mais inclut aussi la liberté de choix » (Ballet et al., 2010 : 8).
- 18 Si nous voulons identifier les *capacités* des membres d'une communauté, il importe alors d'analyser leur discours en ce qu'ils expriment leurs aspirations, mais aussi le récit d'expériences vécues qui témoignent des obstacles auxquels ils se confrontent pour les réaliser. Cette approche « permet de donner tout le poids aux accomplissements réels » (Sen, 2009 : 290). L'approche par les *capacités* permet d'intégrer le rapport que les individus souhaitent instaurer et préserver vis-à-vis de leur environnement naturel. Elle est, par conséquent, un outil largement mobilisé par des sociologues et philosophes travaillant sur la justice environnementale, et c'est donc celle que nous avons mobilisée pour notre analyse.

- 19 Notre analyse repose sur les données ethnographiques que nous avons récoltées à Ban Lak Sip. La période de notre terrain (d'octobre 2015 à janvier 2016) correspond à la fin de la saison humide (de juin à novembre) et à la saison froide (de décembre à février). Cette période a été propice à l'observation d'activités cérémonielles et aux travaux effectués au sein du village (Evrard, 2006 : 213), mais elle donnait peu d'occasions pour observer le travail des champs. Les plantations de teck nécessitant peu d'entretien, les paysans peuvent attendre plusieurs années avant de se rendre sur leurs terrains. Pour observer le travail des villageois dans les plantations de teck, il fallait donc être au bon endroit, au bon moment, chance que nous avons eue à trois reprises. Cependant, nous avons pu observer leurs pratiques dans d'autres types d'agricultures que celle du teck. Il s'agissait simplement d'accompagner les villageois agriculteurs dans leurs activités quotidiennes, pas de les contraindre à recréer une situation passée ou future pour les besoins de l'enquête. Pour comprendre la perception qu'ils ont de leurs propres pratiques agricoles, de nombreux témoignages ont été récoltés auprès des villageois. Nous nous sommes longuement entretenus auprès de 26 familles. Les profils des individus interrogés sont hétérogènes. Parmi les 26 entretiens, 3 d'entre eux ont été effectués auprès de couples. Sur les 29 personnes interrogées, 9 se revendiquent de l'ethnie Lao Loum et 20 de l'ethnie Khamou. Nous avons interrogé 13 hommes et 16 femmes, âgés de 21 ans à 78 ans. 12 étaient originaires de Ban Lak Sip, 14 étaient immigrants. Ils possédaient généralement de deux ou trois terrains agricoles, sauf trois d'entre eux, qui n'avaient pas de teck au moment de l'entretien.
- 20 Ces entretiens, durant parfois plus de trois heures, ont eu lieu dans la forêt ou au domicile des personnes, sans la présence d'autorité paralysante. Les entretiens s'effectuaient avec l'aide d'une interprète lao, formée à l'entretien ethnographique par nos soins. Leurs enregistrements, acceptés par l'ensemble des villageois interrogés, furent ensuite retranscrits par un autre assistant lao. Lors de ces entretiens, ils nous ont témoigné de différentes expériences vécues liées à la transformation de l'environnement au sein du village depuis l'application des politiques environnementales. Discuter avec eux des réformes politiques et de l'usage des terres au Laos a parfois été difficile, le contexte politique au Laos entravant considérablement la récolte des données nécessaires à l'anthropologue (Hours et Selim, 1997). Certains villageois ont refusé de s'entretenir avec nous sur le thème de la gestion foncière. Notre participation aux événements du quotidien ainsi qu'aux événements cérémoniels tels que des mariages et la fête nationale nous a toutefois offert des situations favorables à un certain relâchement, à des discussions plus ouvertes sur ces tabous. L'ensemble de ces données qualitatives fournit des informations nécessaires à la compréhension du contexte social de la plantation de teck du Laos, et donc aux problèmes environnementaux qui lui sont corrélés.

Nouages socio-environnementaux autour de la dégradation des sols

La transition forestière à Ban Lak Sip

- 21 Lorsque le programme de plantation de teck s'est implanté à Ban Lak Sip, les villageois vivaient principalement de leur pratique agricole du riz pluvial par abattis-brûlis. Pour inciter les villageois à cette transition forestière, les autorités locales ont insisté sur l'importance qu'il y avait à participer au processus de reforestation. Un villageois

témoigne : « On nous a dit de planter le teck, car, sinon, il n'y aurait très vite plus de forêt pour nous fournir de quoi construire les maisons ». Soutenant la transition agricole, le projet de développement a distribué graines et jeunes plants de teck aux villageois ; il leur a prodigué savoirs et techniques agricoles en les conviant à des démonstrations dans des jardins. La plantation de teck fut ainsi reconnue par les paysans comme une pratique simple : « le teck, ça se plante comme le riz ». Ainsi, ils ont vite acquis le savoir-faire nécessaire pour reproduire cette technique dans leurs jardins. L'aide au développement était entière : certains habitants nous ont expliqué avoir bénéficié de rationnement en riz pendant les premières années de transition forestière, pendant qu'à d'autres était allouée une parcelle d'un hectare de terrain supplémentaire, sous la condition qu'elle soit recouverte entièrement d'arbres de teck (Hansen et al., 2007). Dans ce cas, le villageois ne devait pas changer de culture par la suite, sous peine de perdre son droit d'usage sur ce terrain (Ibid.).

- 22 Pour les habitants de Ban Lak Sip, l'année 1995 représente le « boom du teck ». Chacun d'entre eux s'était mis à planter du teck sur leurs terrains, selon des proportions variables. À l'époque, peu de villageois consacraient la totalité de leur terrain aux plantations de teck. Il s'agissait, pour la plupart, de petites parcelles introduites, ici ou là, parmi leurs cultures vivrières. Par la suite, les premières ventes de bois de teck ont conduit à l'enrichissement des familles ayant parié tous leurs terrains sur le teck. De plus en plus de villageois se sont mis en quête d'un revenu économique plus conséquent et ont étendu la surface de leurs plantations, parfois jusqu'à la monoculture. Attirés par ces nouveaux fournisseurs d'un bois prisé sur le marché international, des démarcheurs lao et étrangers sont régulièrement venus prospecter auprès des habitants en vue d'acheter leurs bois au prix du marché. Ce prix était peu négociable : les habitants pouvaient accepter la vente immédiatement, ou bien la refuser et attendre la proposition éventuelle d'un meilleur prix, laissant alors pousser leurs arbres plus longtemps.
- 23 Moins convaincus et plus attachés à leurs traditions agricoles, certains habitants ont, dans un premier temps, maintenu leur culture de riz pluvial. Ils ont pourtant été contraints, à leur tour, à la transition complète vers le teck, pour des raisons à la fois écologiques et socioculturelles. Au milieu des années 1990, les terrains des villageois ont été redistribués pour atteindre environ trois parcelles cultivables par familles (Lestrelin, 2006 : 9). La loi sur la forêt avait apporté des restrictions supplémentaires. Selon elle, un terrain laissé en jachère pendant une période excédant trois ans devient une « forêt en régénération » qui ne peut plus être mise en culture par l'agriculteur (Ducourtieux, 2010 : 228). L'agriculteur ne pouvait donc plus laisser une parcelle en friche plus de trois années sans prendre le risque de se voir retirer le droit d'usage de ces terres. Dans ces conditions, les villageois qui avaient continué à cultiver le riz ont assuré la préservation de leur droit d'usage en remplaçant les jachères par des plantations de teck.

L'abandon des cultures de riz pluvial

- 24 En plus de l'attrait économique que la plantation de teck a représenté, la riziculture a progressivement été abandonnée par les villageois à cause de l'appauvrissement du sol par la culture du teck. Cet impact négatif avait été négligé par les autorités qui les avaient encouragés à planter le teck. Ce sont les villageois qui l'ont remarqué, une fois seulement qu'il était devenu difficile de planter à nouveau des cultures vivrières.

25 Les agriculteurs avaient été encouragés à suivre la méthode Taungya, qui consiste à planter les arbres de teck au sein d'une culture vivrière (Hansen et al., 2007 : 422). On leur avait présenté cette technique en insistant sur les avantages qu'ils pouvaient en tirer : elle les dispensait du travail de désherbage entre les jeunes plants et elle leur permettait de profiter d'une culture vivrière en plus de leur plantation de teck. À Ban Lak Sip, cette technique a été recommandée par les membres du programme à l'origine de l'implantation du teck (Ibid.). Ils ont encouragé les agriculteurs à planter les graines de teck directement dans leur culture de riz pluvial. Beaucoup ont eu recours à cette technique, pensant que la régénération du sol serait équivalente sous les plantations de teck à celle d'un terrain en jachère : « J'ai fait trois années de riz, mais le sol est devenu mauvais. Alors j'ai laissé pousser le teck pour que le sol se régénère ». Cet agriculteur pensait que son terrain allait recouvrer la qualité suffisante pour reprendre des cultures vivrières. Ses espoirs ont été déçus. C'est dans les premières années de la plantation seulement que les plants de teck peuvent cohabiter avec la culture du riz, mais, quand ils grandissent, la qualité du sol se dégrade très vite (Ribolzi et al., 2017). L'érosion du sol provoquée par les plantations de teck aura été remarquée par les villageois au moment où il leur devenait difficile de planter autre chose que le teck. Ils expliquent le phénomène de plusieurs façons : « les feuilles de teck sont trop grandes et ne laissent pas passer la lumière pour le sol » ou « le teck absorbe toute l'eau du sol et il n'y en a plus pour les autres cultures ». La dégradation des sols a rendu problématique la reprise des cultures de riz. Ceux qui l'ont tenté ont planté leur riz sur un sol moins fertile, plus difficile à travailler. Leurs rendements n'étaient pas suffisants pour subvenir à leurs besoins et ils ont parfois été contraints de vendre leur terrain. La dégradation des sols sous les plantations de teck et la réduction du temps de jachère pour les cultures vivrières ont donc peu à peu conduit à l'abandon de la culture de riz pluvial, pour laisser place à des monocultures de teck. Certains agriculteurs semblent avoir bien analysé le dilemme auquel ils sont désormais confrontés : « s'il n'y a pas d'arbre de teck, le sol se maintient pas et il coule dans la rivière. Mais maintenant que le teck est gros et haut, le sol est devenu du sable ». S'accroissent ainsi, en un cercle vicieux, l'érosion des sols et l'appauvrissement des familles attachées à leur autonomie alimentaire.

La valeur sociale des plantations de teck

26 Le second groupe de motivations qui semblent avoir incité les agriculteurs à la transition forestière est lié à la valeur sociale des plantations de teck. Incitations gouvernementales et dégradation des sols s'aidant mutuellement, la culture de teck s'est durablement installée, modifiant profondément le système économique et social de Ban Lak Sip. Aujourd'hui, le teck est utilisé comme valeur d'échange entre les villageois. Une plantation de teck permet par exemple de rembourser un emprunt financier auprès d'une autre famille : « Ils m'avaient emprunté de l'argent, mais ils n'ont pas pu me rembourser. Alors ils m'ont donné un terrain de teck à la place ». Un terrain de teck sert parfois de dot pour un mariage : « C'est la mère de mon mari qui m'a donné le terrain de teck, pour le mariage ». Progressivement, le jardin de teck est devenu un critère de différenciation sociale, un symbole de prestige. Plus une personne possède de terrains de teck, plus celle-ci marque sa capacité à répondre aux besoins de subsistance de sa famille. Un homme lao nous a confié que les membres de sa belle famille Khamou exerçaient une pression sur lui pour qu'il se procure un terrain de teck : « Ils m'ont dit : "tu dois acheter un terrain et planter le teck". Alors je l'ai fait ». Pourtant, il n'était pas agriculteur et il n'avait ni

l'intention ni le temps de l'entretenir selon les recommandations gouvernementales. Pour les membres de sa belle-famille, il s'agissait avant tout d'améliorer leur statut social. Pour les villageois, la culture de teck permet non seulement d'accéder au marché des biens et d'acquérir des devises, mais il ajoute également une valeur sociale à leur terrain.

- 27 Certaines attitudes révèlent l'importance des plantations de teck dans les rapports familiaux. Plusieurs familles Khamou ont eu l'ambition d'arranger le mariage de leurs enfants avec des familles aisées, possédant de nombreuses plantations de teck. Une jeune femme Khamou, dont les parents sont décédés peu avant la redistribution des terres, n'a pas pu revendiquer l'appartenance de ses jardins et s'est retrouvée sans terre. Elle nous a expliqué que les parents de son mari, habitant également Ban Lak Sip, se sont opposés à leur mariage, car elle était trop pauvre. Le mariage a finalement été consenti, mais elle a dû, en contrepartie, développer une activité commerciale dont les fruits ont servi à l'achat de terrains sur lesquelles elle a pu planter, à son tour, des arbres de teck. Elle a, de cette façon, pu développer de meilleurs rapports avec la famille de son mari : « Quand nous nous sommes mariés, sa famille ne m'appréciait pas, j'étais bien trop pauvre. Maintenant ils m'aiment bien, sans doute parce que j'ai du teck ». Cette situation traduit l'ambition de certaines des familles Khamou à développer leur statut social par la plantation de teck, devenu un moyen efficace de montrer une certaine stabilité économique. L'ensemble des familles interrogées lors de notre enquête au village a reconnu que le terrain de teck constitue désormais un facteur de prospérité et de prestige social.
- 28 Face à l'enrichissement de certaines familles, généralement celle qui, par des stratégies de mariage ou de vente de bois, ont pu se procurer davantage de terrains de teck, d'autres familles, celles qui ont maintenu un usage de leurs terres répondant à leur besoin immédiat de subsistance avec les cultures vivrières, se sont appauvries. La dégradation des sols et les obstacles légaux ont eu raison de leur rendement en riz, devenu insuffisant à combler leurs besoins de subsistance. Ces familles ont, par la suite, abandonné la culture du riz ou vendu leur terrain de teck en échange d'argent pour compenser la perte de rendement et se retrouvent dans un état de précarité.

Les injustices environnementales associées au phénomène de dégradation des sols

Le partage des terres et les discriminations ethniques

- 29 L'érosion des sols, nous le savons, provoque un écoulement des sédiments des hautes-terres vers les basses-terres. Dans ces conditions, il est important de savoir à qui appartient les terres bénéficiaires de ces écoulements et celles qui, au contraire, en sont déficitaires. Il s'agit là d'une question de justice environnementale. Dans cette partie, nous verrons qu'à Ban Lak Sip, le critère ethnique doit être pris en compte pour distinguer la population, car ce sont, en général, les paysans khamou qui subissent les inégalités produites par l'application même des politiques publiques dans leur village. Ces inégalités ont été institutionnalisées par la domination de la culture Lao dans l'organisation et l'application des politiques publiques. Dans ces conditions, ce sont surtout les *capabilités* des agriculteurs khamou qui se trouvent réduites par le phénomène de dégradation des sols.

- 30 Au Laos, les Khamou pâtissent d'une conception évolutionniste de l'homme particulière qui caractérise la pensée des élites nationales (Evrard et Goudineau, 2005). Celles-ci placent l'ethnie Lao Loum en haut de l'échelle de l'évolution (Ibid.). Les Lao Loum sont pour eux les meilleurs représentants de la modernité, à la fois par leurs pratiques agricoles et leur mode de vie (Ibid.). À partir de cette conception, les ethnies montagnardes comme les Khamou doivent abandonner leurs pratiques, considérées comme « arriérées », pour s'inscrire dans le modèle imposé par les politiques foncières, qui correspond au modèle Lao. L'anthropologue Evans Grant explique que l'identité nationale s'est ainsi édiflée de manière générale selon les traditions de la culture Lao : « everything good in Laos is authentically Lao in a nationalist sense » (interview de Grant par Rehbein, 2007 : 71). Nous partons donc d'une situation de discrimination ethnique, qui dépasse le cadre à la fois du village et des pratiques agricoles. Ces pratiques agricoles s'inscrivent dans ce contexte, les travaux effectués au Laos faisant d'ores et déjà état de discriminations ethniques dans l'analyse de l'impact des politiques environnementales (Lestrelin, 2005 ; Dufumier, 1996).
- 31 À Ban Lak Sip, il faut faire la distinction entre les terrains réservés à l'allocation et les terrains réservés à la vente. Le programme d'allocation des terres mis en œuvre par le gouvernement a déterminé la répartition des terres allouées en fonction du nombre de membres d'une même maisonnée. Considérant les politiques de déplacement de populations, ce programme a conduit à retirer le droit d'usage de terrains à des familles déjà présentes pour les redistribuer équitablement en prenant compte des populations montagnardes récemment immigrées. Ban Lak Sip a connu trois grandes vagues de migration en 1975, en 1982 et en 1996 (Valentin et al., 2004 : 1), et l'allocation des terres à Ban Lak Sip s'est effectuée l'année précédant les migrations de 1996 (Lestrelin, 2006 : 9). La discrimination ethnique induite par le gouvernement, déjà observée au Laos (voir par exemple Schlemmer, 2017), marque l'existence d'injustices spatiales. En effet, les terrains conservés pour la dernière vague de migration étaient situés dans les hauteurs. Les terrains près des routes étaient pourtant inoccupés, mais ils étaient réservés à la vente, et à des prix élevés. Ils ont été prisés par les citadins de Luang Prabang, intéressés par l'obtention de grandes surfaces situées près des routes en vue d'exploiter une culture pour des fins commerciales. Ce sont majoritairement des familles que nos interviewés désignaient par l'ethnonyme Lao qui ont pu acquérir les terrains près des routes, lesquels sont également bénéficiaires des écoulements de sédiments.

L'institutionnalisation des discriminations ethniques à Ban Lak Sip

- 32 La façon dont l'allocation des terres a été mise en place dans le village importe si l'on veut comprendre les injustices induites par l'érosion des sols. Depuis que les villages entiers ont été contraints par le gouvernement de se regrouper autour de Ban Lak Sip, les villageois ont été soumis au contrôle de l'État par le moyen d'une structure administrative commune à tous les villages du Laos. Il s'agit d'une structure hiérarchique constituée par des représentants des autorités, « porte-paroles » de nouvelles normes foncières (Evrard, 2006 : 657). La condition requise pour endosser ce rôle est d'avoir déjà travaillé pour le gouvernement, ce qui est considéré comme une formation préalable à l'intégration de la structure administrative. Surtout, les candidats pour l'élection à cette fonction doivent « savoir lire et écrire lao, s'engager à appliquer de manière responsable les directives du Parti et du gouvernement et à favoriser la cohésion des habitants au sein

de la localité qu'ils dirigent » (ibid.). Dans ces conditions, le personnel politique favorise ceux qui ont la maîtrise de la langue et de la culture Lao Loum, sachant toutefois que certains Khamou, notamment ceux qui ont participé à la lutte pour la cause du parti, ont développé ces compétences.

- 33 Ainsi, la maîtrise de la culture Lao Loum constitue un critère important de distinction entre les Lao et les Khamou assimilés à la culture Lao d'un côté, et les autres Khamou de l'autre. Ces autres Khamou sont donc incapables d'exercer une fonction administrative, et ils associent parfois l'écriture à une restriction étatique : « Nous avons dû signer un contrat écrit nous demandant d'arrêter de brûler et de planter du riz ». Depuis la mise en œuvre de l'allocation des terres, les droits sur les terres ont cessé d'être régulés par une tradition orale pour être déterminés par des lois écrites : « au-delà des zones de plaine, le droit foncier consistait en un code oral validé socialement par les rituels agraires et les négociations locales entre villageois (mais non par la rédaction de "coutumiers") » (Evrard, 2006 : 675). Cette transition est volontaire de la part du gouvernement : la reconnaissance du protocole rédigé est primordiale à l'insertion des Khamou dans le modèle culturel et social des Lao.
- 34 Cependant, peu de villageois Khamou ont bénéficié d'un apprentissage de la langue lao. Lors de notre enquête, une famille nous a présenté leur « titre d'usage temporaire » sans pouvoir nous expliquer ce qu'il y était écrit. Originaires d'un village d'agriculteurs khamou, ils n'avaient eu ni l'occasion ni le besoin d'apprendre cette langue. Il nous est également arrivé à plusieurs reprises de nous voir refuser un entretien auprès de familles pauvres. Ils leurs étaient tout simplement impossible de communiquer avec notre interprète lao. La forme sous laquelle se sont matérialisées les nouvelles règles foncières a ainsi engendré une inégale capacité d'assimilation des lois parmi les villageois.
- 35 Dans ces conditions, la forme linguistique des réformes foncières a considérablement avantagé les familles appartenant à l'ethnie lao et les Khamou intégrés aux positions de pouvoirs politiques. Ils ont maîtrisé avant les autres les nouvelles normes d'appropriation des terres. Une famille lao nous a confié qu'au moment de la redistribution des terres entre les villageois, ils avaient pu sélectionner les terrains qu'ils souhaitaient conserver et ceux qu'ils cédaient à la redistribution. Ayant eu le choix et comprenant l'enjeu économique autour de la distance du terrain de teck et des axes routiers, les villageois lao ont préféré garder leurs terrains proches des routes. À l'inverse, la majorité des Khamou interrogés ont manifesté leur impuissance à choisir un terrain. N'ayant pas assimilé les nouvelles règles, certaines familles Khamou affirment avoir été dépossédées de leurs terrains sans même en avoir été informées. Ils ont exprimé aux autorités villageoises leur intention de cultiver le riz, mais n'ont obtenu que des terrains dans les hauteurs de la zone agraire lors de la redistribution des terres.

La réduction des capacités des agriculteurs khamou

- 36 La situation géographique des terrains détermine la différence de *capabilités* entre leurs usagers. Pour les usagers de terrains situés dans les hauteurs, des contraintes écologiques, économiques et sociales restreignent leurs *capabilités* vis-à-vis des propriétaires des terrains en aval. Nous l'avons vu, la qualité du sol des terrains réduit le choix des cultures. Selon les agriculteurs eux-mêmes, les terrains dans les hauteurs sont de mauvaise qualité contrairement à ceux situés près des routes : « Les premiers à avoir planté le teck ont eu des terrains fertiles et ils sont près des routes. Le teck sur ces

terrains est bien plus beau que ceux qui ont été plantés après, car ces terrains-là sont dans les hauteurs ». Les villageois khamou qui ont obtenu des terrains dans les hauteurs ont donc été économiquement désavantagés. En effet, les terrains situés sur ces zones, trop éloignées des axes routiers, ont une moindre valeur économique à l'achat. Il en est de même lors de la vente du teck : un prix plus bas compense la main d'œuvre nécessaire au transport des arbres jusqu'à la route. Les jardins de teck ne permettant pas un rendement immédiat, les villageois Khamou ont dû trouver de nouvelles activités économiques pour subvenir à leurs besoins. Les Khamou qui maîtrisaient la langue lao ou qui bénéficiaient d'un réseau familial ont pu développer une activité commerciale à Luang Prabang. En revanche, les autres villageois Khamou se retrouvent dans une situation où la satisfaction de leurs besoins en production ou en subsistance dépend de la nature environnante. Ils développent de petites activités d'élevage ou agricoles dont les produits sont la plupart du temps vendus à des marchands lao. Cette organisation isole ces producteurs Khamou de la connaissance des prix du marché, les laissant seulement prendre en compte le prix de vente que leur propose l'intermédiaire.

- 37 Une grande distance entre le jardin et la maisonnée raccourcit considérablement le temps consacré à la main d'œuvre sur les terrains ; elle impose de nouvelles contraintes aux agriculteurs. Inquiétés de se faire dérober leur production, les propriétaires de terrains éloignés du village s'organisent parfois pour les surveiller en continu. En parallèle, d'autres membres de la maisonnée développent de petites activités marchandes à partir des produits que leur prodigue la nature : fabrication de balais, vente de produits thérapeutiques. Ces activités ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins, mais elles complètent l'éventuelle culture de riz à laquelle ils se consacrent pendant la saison des pluies.

Les injustices environnementales associées aux mesures prises contre la dégradation des sols

- 38 Même s'ils voulaient adopter le mode de vie suggéré par les politiques publiques, la capacité de certains Khamou à satisfaire leurs besoins par la culture du teck est donc considérablement restreinte par les injustices environnementales qu'ils subissent spécifiquement. Cependant, le comportement des agriculteurs Khamou ne répond pas seulement à la satisfaction de besoins : « [...] Les gens ont des besoins, mais ils ont aussi des valeurs ; en particulier, ils chérissent leurs aptitudes à raisonner, évaluer, choisir, participer et agir. Les limiter à leurs besoins nous donnerait une vision assez appauvrie de l'humanité » (Sen, 2009 : 305). L'aspect économique n'est pas suffisant pour comprendre l'attitude des villageois. En effet, les pratiques agricoles d'essartage et d'abattis-brûlis s'inscrivent dans leurs représentations ancestrales de la forêt, du cosmos et de la place qu'ils y occupent (Sprenger, 2006 : 9). Si nous considérons les pratiques agricoles des khamou à la lumière de leurs valeurs culturelles et symboliques, nous comprenons mieux la complexité de la situation à Ban Lak Sip. Comment conçoivent-ils leur rapport à la forêt, à la nature et à l'agriculture ? Les politiques publiques sont-elles compatibles avec ces conceptions ? À Ban Lak Sip, il était déjà interdit de pratiquer l'abattis-brûlis dans les espaces forestier protégés par la loi sur la forêt, mais les recommandations des scientifiques pour protéger les sols ont constitué pour eux des restrictions supplémentaires. Comment celles-ci se conjuguent-elles avec les *capabilités* actuelles des

villageois, déjà victimes d'injustices environnementales ? À qui profitent-elles ? Qu'en conclure sur la pertinence de l'expression de ces recommandations par les scientifiques ?

Perceptions différenciées des forêts et des plantations de teck

- 39 Au lieu de changer leur manière de vivre, la majorité des villageois Khamou que nous avons interrogés continuent d'explorer les forêts. Ils y marchent souvent plusieurs heures, à la recherche de produits de subsistance. Ils continuent à chasser, parfois même dans les plantations de teck, et pratiquent la cueillette dans les zones plus éloignées. Le discours de promotion de l'insertion de teck au Laos avait affirmé que le reboisement compenserait la déforestation et que les plantations de teck constitueraient une ressource suffisante et durable pour les populations locales. Cependant, et contrairement aux citadins de Luang Prabang ou en provenance des plaines ayant migré à Ban Lak Sip, aucun des villageois khamou interrogés n'a consenti à associer les plantations de teck, même anciennes, avec une forêt. Ils différencient l'arbre de teck et l'arbre forestier : « Les grands arbres dans les forêts sont importants parce qu'il y a l'esprit. [...] Le teck ce n'est pas pareil, ce sont les villageois qui le plantent. Ce n'est pas un arbre naturel ». Pour les Khamou, la forêt n'est pas seulement un espace composé d'arbres ; elle est habitée par des génies, des « esprits-lieux » (Evrard, 2006 : 393). Pour eux, la forêt est l'endroit où ils peuvent chasser et cueillir. Les nouvelles plantations ne compensent pas les activités forestières auxquelles ils sont attachés. Les hommes se plaignent du départ des animaux consécutif au recul de la forêt, et les femmes ne trouvent plus les plantes pour soigner les maladies et cuisiner. La transmission des connaissances traditionnelles sur l'identification et l'usage des plantes médicinales et comestibles s'épuisent ainsi en même temps que la biodiversité.
- 40 En contraste, les migrants Lao en provenance des régions des plaines ou des villes (Vientiane ou Luang Prabang) ont dû s'acclimater aux paysages forestiers et à l'agriculture montagnarde. Certains découvraient cet environnement et n'avaient aucune idée de la façon dont on entretient un jardin agricole dans les montagnes. Pour eux, la forêt est un espace naturel qu'ils ne fréquentent pas. Certains vont parfois jusqu'à la craindre : « Ça fait plusieurs années que je n'ai pas été voir mon jardin de teck. [...] Je n'aime pas me promener dans la forêt, j'ai bien trop peur de me faire agresser ». D'autres jugent le travail de la terre trop difficile : « Là d'où je viens [sud du Laos], l'agriculture est facile et je la connais bien. Mais ici, ça demande beaucoup de travail pour peu de production. Les Khamou ont l'habitude de cultiver dans les montagnes. Pour ma part, je ne peux pas le faire, c'est trop difficile ».

À qui profite l'interdiction du feu ?

- 41 Aujourd'hui, les recommandations des chercheurs, en proposant de renforcer les restrictions autour de la pratique du brûlis, découragent la circulation des individus dans les espaces boisés. Il faut savoir, sur ce point, que la végétation de la forêt est extrêmement dense au Laos et demande parfois d'utiliser le feu. Les Khamou ont pris l'habitude de recourir à cette technique pour faciliter leurs déplacements, et beaucoup d'entre eux traversent régulièrement les plantations de teck parce qu'elles se trouvent sur leur chemin lorsqu'ils vont chasser, cueillir ou rejoindre leur propre terrain plus en amont. À l'inverse, les Lao sont peu présents sur leur terrain de teck. Un villageois Lao

nous a affirmé : « Ça fait déjà trois ans que je suis pas allé voir ma plantation ». Celle-ci se situait à trente minutes de marche de chez lui, et il se contentait de l'apercevoir à distance, depuis le village. Les terres agricoles proches du village ne requièrent pas de déplacement dans la forêt. Ils sont compatibles avec un mode de vie plus urbain.

- 42 Le passage des Khamou sur les terrains est une source d'inquiétude pour les Lao. Certains s'inquiètent que les Khamous commencent des cultures vivrières sur leur propre terrain, ce qui arrive parfois après une coupe de teck. Un terrain nouvellement déboisé suscite l'envie des agriculteurs qui ne disposent plus de terres fertiles. Quand ils n'aperçoivent personne pour s'en occuper, ils plantent du riz ou commencent un potager. Nous avons eu l'occasion d'observer cette situation sur un terrain au bord de la route, et nous avons discuté avec les femmes Khamou qui y avaient entrepris un potager. Elles nous ont assuré que le propriétaire leur avait permis de le faire. Toutefois, le propriétaire du terrain lui-même nous a confié qu'il avait refusé, mais qu'elles ne l'ont pas écouté. Il semblait être mécontent, mais il ne paraissait pas leur en vouloir personnellement.
- 43 Certains Lao se rendent sur leurs terrains pour surveiller l'état de leurs plantations. Ils nous ont semblé soucieux de la présence d'une couverture végétale sur le sol. Ils nous ont affirmé à plusieurs reprises leur intérêt de se conformer aux exigences de gestion durable des plantations. Ils nous ont fait mention du programme d'accompagnement que l'administration Lao a engagé depuis 2008 un programme d'accompagnement des producteurs de teck pour faciliter la vente de leur bois, mais à la condition seulement où ils se conforment aux règles de gestion durable. Si les agriculteurs les enfreignent, ils peuvent être exclus de ce programme, ce qui explique le soin qu'ils apportent à la couverture végétale. En revanche, la majorité des villageois khamou que nous avons interrogés ne se sentaient pas concernés par ce projet d'accompagnement. Soit ils ignoraient tout simplement son existence, soit ils avaient la certitude que leurs terrains ne répondaient pas aux critères requis pour en bénéficier.
- 44 Les restrictions de l'usage du feu étaient des mesures déjà existantes, mais l'omniprésence du teck a ajouté de nouvelles contraintes. Pour certains Khamou, la culture vivrière reste encore la principale source de subsistance, mais la présence du teck compromet la pratique du brûlis. À partir du mois de janvier, la litière du sol se compose principalement de feuilles de teck tombées des arbres, formant une épaisse couche facilement inflammable. Pour obliger les agriculteurs à maîtriser le feu du brûlis et empêcher sa propagation, une amende punit les incendies. Elle est censée dissuader les agriculteurs de pratiquer le brûlis à proximité du teck. Mais le contrôle du feu dans un espace entouré de feuilles de teck requiert beaucoup de main-d'œuvre, quasiment impossible à obtenir sans offrir de rémunération. Une femme Khamou ayant l'usage d'un terrain de riz pluvial nous racontait qu'elle bénéficiait autrefois de l'aide de sa famille ou des voisins pour sécuriser les feux et pour travailler sur le terrain. Maintenant qu'ils sont occupés par leurs nouvelles activités économiques et qu'elle ne dispose pas de moyens pour financer la main d'œuvre, elle doit faire appel à ses jeunes enfants, normalement scolarisés. Confrontée au même problème, une autre femme khamou attend patiemment la coupe des arbres de teck situés près du sien pour pratiquer le brûlis et initier une culture de riz. Les Lao et les Khamou n'ont pas la même la perception de ce danger. Pour les premiers, les incendies sont une menace, à la fois pour les villageois et la qualité des sols. Les seconds craignent davantage l'amende encourue que les incendies eux-mêmes et subissent de nouvelles contraintes dans la satisfaction de leurs subsistances alimentaire par l'agriculture sur brûlis.

La pluralité des solutions environnementales : politiques nationales et capacités des populations locales

- 45 Beaucoup de villageoises khamou nous ont exprimé leur désir de cultiver le riz. Un migrant Lao a mis en opposition les femmes Lao des régions des plaines, dont il était originaire, et les femmes Khamou de Ban Lak Sip. Dans son ancien village, les femmes effectuaient des activités domestiques (couture, cuisine, etc.). Selon lui, toutes les femmes de Ban Lak Sip souhaitent aller travailler dans les champs : « ici, il faut cultiver ». Il est vrai que, chez les familles khamou aisées, parfois issues de mariages inter-ethniques avec un Lao, une femme khamou pourra aller travailler en ville pendant plusieurs années, mais elle exprimera l'ambition d'arrêter un jour pour revenir travailler dans les jardins. Pourtant, celle-ci bénéficie d'une situation économique suffisamment stable, qui ne l'y contraint pas. Pour d'autres, la culture du riz est nécessaire à leur subsistance. Néanmoins, et considérant le phénomène de dégradation des sols dû au cycle raccourci de jachère et à l'expansion des plantations de teck dans les jardins, les agriculteurs se sont rapidement retrouvés dans le besoin d'une terre fertile. À Ban Lak Sip, cela s'est traduit par l'essartage de nouveaux terrains dans les espaces protégés.
- 46 Les Khamou savent qu'il est interdit de couper les arbres de la forêt, mais leur conception de la forêt exclut les anciens terrains laissés en jachère plus de trois ans. Par conséquent, la confusion règne sur les limites entre les zones forestières protégées et les zones réservées à l'allocation des terres. Cloués à de grands arbres, certains panneaux indiquent, par une inscription en langue lao, des espaces protégés alors qu'ils sont entourés de plantations de teck ou de cultures vivrières. Un villageois lao désigne un terrain cultivé dans ces zones et témoigne : « ce jardin était une forêt l'année dernière ». Il nous explique ensuite que, lorsqu'une nouvelle parcelle de terrain est essartée, le responsable se justifie souvent en affirmant que ces terrains appartiennent à sa famille et qu'ils sont en jachère depuis de longues années. Cette justification n'est pas recevable selon la loi sur la forêt, mais elle suffit généralement pour que l'agriculteur évite les pénalités associées à la déforestation d'une parcelle.
- 47 Les Lao, même s'ils n'approuvent pas l'essartage des zones forestières protégées tel qu'il est pratiqué par certains Khamou, semble parfois comprendre la nécessité pour eux d'y procéder. Un villageois lao nous a exprimé sa compréhension à l'égard des contrevenants : « Eux (les Khamou), ils pensent : "si tu veux le faire, tu dois le faire !" Et tu le fais... parce que c'est pour ta famille. » Ainsi, ce qui est interdit verticalement par la loi et par l'État est toléré horizontalement par les villageois. Certains Khamou enfreignent les lois étatiques et refusent, par leurs actions, d'abandonner leurs valeurs. Dans ces conditions, deux systèmes normatifs s'opposent à Ban Lak Sip : les institutions politiques imposent des règles juridiques, mais les valeurs khamou continuent d'être poursuivies et intégrées au niveau local. Ce conflit peut sembler paradoxal, car la qualité du sol est une valeur que partagent les Khamou et le gouvernement. Si le discours dominant présente les pratiques des Khamou comme écologiquement contre-productives, les discours des Khamou interrogés pendant notre enquête conçoivent la qualité des sols comme une préoccupation essentielle pour eux aussi. En effet, l'agriculture de riz sur brûlis suppose de l'agriculteur qu'il soit particulièrement attentif à l'état des sols de son terrain. C'est

l'une des conditions qui déterminent le choix du terrain, avec l'exposition au soleil et le dénivelé de la pente. Néanmoins, si ce même idéal est partagé entre les Khamou et le gouvernement, leurs solutions respectives pour l'atteindre se font obstacle. Pour le gouvernement, nous l'avons vu, il s'agit de suivre strictement les principes de gestion durable des plantations de teck. Pour les Khamou, un sol dégradé doit être laissé en jachère pendant plusieurs années et une nouvelle culture doit être entreprise ailleurs le temps qu'il se régénère.

Conclusion

- 48 Nous avons vu comment un phénomène environnemental tel que la dégradation des sols peut s'inscrire dans des rapports sociaux. À Ban Lak Sip, ce phénomène a favorisé l'extension de la culture de teck, et cette agriculture correspond à un mode de vie qui n'est pas partagé par l'ensemble des villageois. Cette discrimination, qui conduit à marginaliser ceux qui ne voulaient pas se convertir à la nouvelle agriculture, s'aligne sur une opposition ethnique, ou du moins culturelle, entre les Lao et Khamou (certains Khamou ayant toutefois assimilé la culture Lao). Elle renforce ainsi une discrimination ethnique déjà bien ancrée dans les politiques publiques mises en place par le gouvernement. De plus, l'érosion des sols redistribue de manière inégalitaire la richesse des terrains en sédiments, favorisant les terrains en aval, au détriment des terrains en amont. Ce phénomène accentue l'enjeu de la répartition des terres, qui tournent encore à l'avantage des agriculteurs Lao, en général les plus fortunés. Ainsi, les Khamou, s'ils voulaient s'adapter au modèle agricole encouragé, ont éprouvé beaucoup de difficultés pour y parvenir. Dans ce cadre, ils ont été victimes d'injustices environnementales. Si l'on conçoit que les villageois n'aspirent pas tous au mode de vie encouragé par les politiques publiques de développement durable, il faut reconnaître que leurs *capabilités* ont été considérablement réduites. En particulier, certains Khamou ont dû faire face à de nouvelles contraintes. Les politiques publiques, soutenues par les recommandations scientifiques émanant des organisations de recherche, ont renforcé l'interdiction de l'usage du feu, alors que celui-ci est indispensable à la pratique traditionnelle Khamou de l'abattis-brûlis. De ce fait, les Khamou sont victimes à la fois des dégradations environnementales et des solutions imposées par le gouvernement. Techniquement, les pratiques agricoles traditionnelles Khamou ne sont pourtant pas contraires aux objectifs écologiques du développement durable. Seulement, leurs mises en pratique sont difficiles près des plantations de teck, particulièrement inflammables. À Ban Lak Sip, l'application d'une politique de développement durable, pourtant présentée comme une solution viable au développement économique, au recul de la pauvreté et à la préservation durable de l'environnement, peut donc être considérée comme un facteur déterminant de l'accroissement des inégalités et des dégradations environnementales.
- 49 Cette conclusion n'est paradoxale qu'en vertu d'une confusion entre un projet de développement durable, tel qu'il est abstraitement conçu, et son application politique dans un milieu déjà régulé par des valeurs écologiques. Ban Lak Sip est devenu le théâtre d'une concurrence entre deux ordres de valeurs écologiques qui tendent chacun à réguler l'intégration des villageois dans leur environnement : les valeurs khamou et le développement durable. Si certains Khamou ne respectent pas les exigences du développement durable tel qu'on les leur impose, c'est parce qu'elles ne leur permettent pas d'accorder leurs pratiques à leurs valeurs. En d'autres termes, elles réduisent leurs

capabilités. Mais les Khamou aspirent eux aussi à vivre dans un environnement naturel non dégradé où ils peuvent chasser, cueillir et cultiver. Leurs pratiques agricoles, comme l'usage du feu, ne sont une menace pour l'environnement que lorsque des plantations de teck occupent une large partie du territoire. Ces plantations de teck, elles, peuvent convenir aux exigences du développement durable, mais seulement si les agriculteurs prennent soin du couvert végétal. En revanche, les pratiques traditionnelles Khamou et les monocultures de teck semblent incompatibles sur un même territoire. Leur coexistence rend contre-productifs les efforts de chacun pour le maintien durable du bien-être social et environnemental. Actuellement, ce sont les Khamou qui subissent les plus graves répercussions de cette situation. Ils doivent désormais vivre dans un contexte où les gestes fondamentaux de leurs pratiques traditionnelles sont interdits ou sévèrement encadrés. Les valeurs khamou et leur agriculture traditionnelle mériteraient sans doute d'être davantage reconnues et soutenues dans la perspective du développement durable.

- 50 La légitimité écologique des pratiques locales devrait inciter le gouvernement lao à lever les procédures discriminantes engagées contre les ethnies montagnardes, qui ne peuvent consentir à l'abandon d'un savoir-faire constitutif de leur identité culturelle et de la cohésion sociale. Ce besoin est désormais reconnu par les recherches environnementales et les études socio-politique au Laos (voir Lestrelin, 2006 ; Castella, 2014). Néanmoins, il a été remarqué que les scientifiques de l'environnement et les autorités nationales et locales poursuivent des objectifs divergents. Les scientifiques attribuent une importance déterminante aux vertus écologiques et sociales du développement durable. Les autorités, quant à elles, semblent être avant tout intéressées par ses retombées économiques. Dans ces conditions, les recommandations en contradiction avec le développement productif des plantations de teck peuvent être rejetées ou ignorées par les autorités. Dans ce cas, elles ne seront pas transmises au niveau local.
- 51 Alors sans doute importe-t-il que les scientifiques redoublent d'attention sur les conséquences sociales de leurs propres recommandations, tout particulièrement lorsqu'elles semblent simplement techniques. Mais s'il existe une issue véritablement positive à cette situation, elle résiderait vraisemblablement dans l'ouverture des savoirs scientifiques aux savoirs locaux sur l'environnement autour des pratiques agricoles. Dans un premier temps, il y aurait peut-être là une occasion franche pour une collaboration entre des scientifiques de l'environnement et des anthropologues, compétents pour identifier, rendre explicite les savoirs locaux et, dans cette collaboration, trouver des points de correspondance avec les savoirs scientifiques. Mais c'est aussi et surtout l'occasion inédite pour une collaboration entre les scientifiques et les agriculteurs eux-mêmes, à la fois Lao et Khamou. Cette solution intégrerait ainsi les populations concernées dans la procédure d'élaboration des solutions techniques pour la lutte contre l'érosion des sols. Nos données ethnographiques l'ont montré, certains Lao sont conscients de la situation difficile dans laquelle se trouvent certains Khamou, et tolèrent ainsi des infractions aux interdictions posées par autorités locales. En dépit de toutes les difficultés, il y a donc lieu de penser qu'une entente inter-ethnique sur les pratiques agricoles est possible, en plus d'être nécessaire.

Remerciements

- 52 Ce travail prend appui sur nos recherches conduites dans le cadre du stage de terrain en Master 2 « anthropologie et métiers du développement durable », Aix-Marseille Université (AMU). Le financement et la direction scientifique de ce stage ont été pris en charge par l'IRD (UMI 233). Cette recherche a également bénéficié du soutien de l'IRD, au titre du projet TECKIT EASY (ANR-13-AGRO-0007) en accueil à l'IRD-Laos, Vientiane. La rédaction de cet article a été soutenue par la relecture attentive d'Aristoménis Kanellopoulos.
- 53 Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des habitants de Ban Lak Sip ayant collaboré à notre étude de terrain, les autorités villageoises et les villageois, les assistants laotiens de l'IRD sur place et notre traductrice.

Biographie

- 54 Laure Le Guillevic, titulaire du master « anthropologie et métiers du développement durable », a travaillé sur l'apport de la justice environnementale dans les projets de conservation de la biodiversité dans le cadre d'un mémoire bibliographique.
- 55 Evelyne Micollier, anthropologue à l'IRD depuis 2004, développe des recherches portant sur des questions de production et circulations de savoirs et savoir-faire, d'éthique, de santé, de genre et de gouvernance en Chine et en Asie du Sud-est.

BIBLIOGRAPHIE

- Agyeman, J., 2008, Toward a « just » sustainability ?, *Continuum*, 22, 6, pp. 751-756
- Agyeman, J., R. D. Bullard et B. Evans, 2003, *Just sustainabilities. Development in an unequal world*. Earthscan publications, Londres, 347 p.
- Aubertin, C., 2003, La forêt laotienne redessinée par les politiques environnementales, *Bois et forêts des tropiques* [En ligne], 278, Cirad, pp. 39-50, URL : <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010033708>, consulté le 12 novembre 2017
- Ballet, J., D. Bazin et J. Pelenc, 2015, Justice environnementale et approche par les capacités, *Revue de philosophie économique* [En ligne], 16, 1, pp. 13-39, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RPEC_161_0013, consulté le 15 septembre 2018
- Bruijnzeel, 2004, Hydrological functions of tropical forests : not seeing the soil for the trees ? *Agroecology, Ecosystems & Environment*, 104, 1, pp. 185-228
- Castella J-C, J. Bourgoin, G. Lestrelin et B. Bouahom, 2014, A model of the science–practice–policy interface in participatory land-use planning : lessons from Laos, *Landscape Ecology in practice* [En ligne], 29, pp. 1095–1107, URL : <https://link.springer.com/article/10.1007/s10980-014-0043-x>, consulté le 16 septembre 2018

- Di Chiro, G., 2012, La nature comme communauté : la convergence de l'environnement et de la justice sociale. pp. 121-153. In. Hache E. (dir.), *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*. Editions Amsterdam, Paris, 404 p.
- Dove, M., 2007, Agriculture. Commentary : kinds of fields, in Conklin, H., Fine description : Ethnographic and linguistic essays, *Yale Univ Southeast Asia Studies*, 56, Londres, pp. 411-467.
- Ducourtieux, O., 2010, *Du riz et des arbres. L'interdiction de l'agriculture d'abattis-brûlis, une constante politique au Laos*, IRD Editions, Karthala, 372 p.
- Ducourtieux O., J.R.R. Laffort et S. Sackloklamla, 2004, Réforme foncière au Laos. Une politique hasardeuse pour les paysans, *Revue Tiers Monde* [En ligne], n° 177, pp. 207-229, URL : <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2004-1-page-207.html>, consulté le 2 mars 2016
- Dufumier, M., 1996, Minorités ethniques et agriculture d'abattis-brûlis au Laos. *Cahier Science humaine*, 32, 1, pp. 195-208
- Evrard, O., 2006, *Chroniques des cendres, Anthropologie des sociétés khmou et dynamiques interethniques du Nord-Laos*, IRD éditions, Paris, 430 p.
- Evard, O. et V. Pholsena, 2005, De la révolution à l'après-socialisme : les temps de la construction nationale en RDP Lao, in Gentil, P. et P. Boumard, *Le Laos, doux et amer*, Karthala, Paris, pp. 15-36
- Evrard, O. et Y. Goudineau, 2005, Ethnité et développement au Laos, in Gentil, P. et P. Boumard, *Le Laos, doux et amer*, Karthala, Paris, pp. 37-56
- Evrard, O., 2004, La mise en oeuvre de la réforme foncière au Laos : Impacts sociaux et effets sur les conditions de vie en milieu rural, *Foncier et développement*, [En ligne] URL : www.foncier-developpement.fr/publication/la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-fonciere-au-laos-impacts-sociaux-et-effets-sur-les-conditions-de-vie-en-milieu-rural/, consulté le 18 avril 2016
- Fox, J., D. Truong, T. Rambo et N. P. Tuyen, 2000, Shifting cultivation : A new old paradigm for managing tropical forests. *Bioscience* [En ligne], 50, 6, pp. 521-528, URL : <https://academic.oup.com/bioscience/article/50/6/521/261059>
- Goudineau, Y., 1997, Resettlement and social characteristics of new villages : Basic needs for resettled communities in the Lao PDR, *UNDP*, Vientiane, 186 p.
- Hache, E. (dir.), 2012, *Ecologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Editions Amsterdam, Paris, 404 p.
- Hansen, P., H. Sodarakh et S. Savathvong, 2007, Teak production by shifting cultivators in northern Lao PDR, in Cairns M. (dir.), *Voices from the forest : integrating indigenous knowledge in sustainable development farming*, Routledge, Londres, pp. 414-423
- Hours, B. et M. Selim, 1997, *Essai d'anthropologie politique sur le Laos contemporain : marché, socialisme et génies*, L'Harmattan, Paris, 400 p.
- Kalaora, B. et C. Vlassopoulos, 2013, *Pour une sociologie de l'environnement : environnement, société et politique*, Champ Vallon, Seyssel, 301 p.
- Kymlimcka, W., 2003, *Les théories de la justice : une introduction*, Trad. de l'anglais par M. Saint-Upéry, La Découverte, Sciences humaines et sociales, Paris, 362 p.
- Lacombe, G., C. Valentin, P. Sounyafong, A. de Rouw, B. Souleuth, N. Silvera, A. Pierret, O. Sengtaheuanghoung et O. Ribolzi, 2018, Linking crop structure, throughfall, soil surface conditions, runoff and soil detachment : 10 land uses analyzed in Northern, s Laos, *Science of The Environment* [En ligne], 616-617, pp. 1330-1338 URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969717328966>, consulté le 2 septembre 2008

- Lestrelin, G., M. Trockenbrodt et K. Phanvilay, 2013, The context of REDD+ in the Lao People's Democratic republic : Drivers, agents and institutions, *Cifor Occasional paper* [En ligne], n° 92, 52 p. URL : <https://www.cifor.org/library/4227/the-context-of-redd-in-the-lao-peoples-democratic-republic-drivers-agents-and-institutions/>, consulté le 08 mai 2016
- Lestrelin, G. et M. Giordano, 2006, Approaching land degradation in the uplands of Laos : looking beyond the proximate causes, *International Symposium Towards Sustainable Livelihoods and Ecosystems in Mountainous Regions*, 7, 9, Chiang Mai, Thailand, conference paper.
- Lestrelin, G., M. Giordano et B. Keohavong, 2005, When 'conservation' leads to land degradation : Lessons from Ban Lak Sip, Laos, *International Water Management Institute (IWMI)*, Research Report, 91, Future Harvest, Colombo, Sri Lanka. 26 p.
- Mersselli, P., A. Heinimann et M. Epprecht, 2009, Finding homogeneity in heterogeneity. A new approach to Quantifying Landscape Mosaics Developed for the Lao PDR, *Human Ecology* [En ligne], 37, 291, URL : <https://link.springer.com/article/10.1007/s10745-009-9238-1>, consulté le 14 septembre 2018
- Monnier, Y., 2004, Notes laotiennes Populations montagnardes – Identité culturelle – Haï, *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 228, pp. 387-424 URL : <http://com.revues.org/2567>, consulté le 22 septembre 2018
- Ribolzi, O., O. Evrard, S. Huon, A. de Rouw, N. Silvera, K. Oudone Latsachack, B. Soulileuth, I. Lefèvre, A. Pierret, G. Lacombe, O. Sengtaheuanghoung et C. Valentin, 2017, From shifting cultivation to teak plantation : effect on overland flow and sediment yield in a montane tropical catchment, *Scientific Reports* [En ligne, 7, 3987] URL : <https://www.nature.com/articles/s41598-017-04385-2>, consulté le 02 novembre 2017
- Ribolzi, O., J. Cuny, P. Sengsoulichanh, C. Mousquès, B. Soulileuth, A. Pierret, S. Huon et O. Sengtaheuanghoung, 2011, Land use and water quality along a Mekong tributary in northern Lao P.D.R. *Environmental management* [En ligne], 47, pp. 291-302 URL : <https://link.springer.com/article/10.1007/s00267-010-9593-0>, consulté le 03 septembre 2018
- Rehbein, B., 2009, Interview with Evans Grant, *The Journal of Lao Studies*, Center for Lao Studies, 1, 2, pp. 97-107
- Schlemmer, G., 2017, Ethnic Belonging in Laos : A Politico-Historical Perspective, in Bouté, V. et Pholsena, V. (dir.), *Changing lives. New perspectives on society, politics, and culture in Laos*, [En ligne] URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01853834>, consulté le 12 septembre 2018
- Sen, A., 2009, *L'idée de justice*, flammation, Paris, 554 p.
- Sprenger, G., 2006, Out of the ashes. Swidden cultivation in highland Laos, *Anthropology today*, Gustaaf Houtman, 22, 4, pp. 9-13
- Valentin, C., A. Chantavongsa, A. de Rouw, V. Chaplot, J.P. Thiébaux, N. Silvera et G. Lestrelin, 2004, *MSEC : An Innovative Approach for Sustainable Land Management in Lao PDR*, [En ligne] URL : <https://ageconsearch.umn.edu/bitstream/158136/2/H037206.pdf>, consulté le 22 septembre 2018

RÉSUMÉS

Nous présentons ici le cas de Ban Lak Sip, village multiethnique situé dans la province de Louang Prabang au nord du Laos, où cohabitent divers acteurs soucieux de la qualité des terres agraires. Villageois, autorités locales, membres de projets de développement rural, chercheurs internationaux en sciences environnementales, tous semblent inquiets de l'érosion des sols.

Depuis le début des années 1990, la communauté internationale s'associe aux autorités gouvernementales pour mettre en œuvre des programmes de développement rural. Le concept de justice environnementale offre une perspective critique des politiques de développement durable appliquées à la gestion locale des plantations de teck en vigueur au Laos. Il est utile pour comprendre les conséquences de ces politiques, leur réception et appropriations comme leur rejet et leur subversion par les populations locales. À partir de données ethnographiques récoltées sur le terrain, nous mettrons en relief le contexte anthropologique du problème environnemental de la dégradation des sols à Ban Lak Sip. Nous dévoilerons les nouages socio-environnementaux formés autour du développement inquiétant de la monoculture de teck. De la perspective de la justice environnementale, nous mettrons en lumière les injustices subies par des villageois déjà victimes de discriminations ethniques. Ces injustices sont environnementales dans la mesure où les inégalités observées sont accentuées par le phénomène de l'érosion des sols. De plus, les politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre ce phénomène peuvent elles-mêmes cibler des populations vulnérables. En ignorant les *capabilités* des populations concernées, elles aggravent les inégalités et échouent à résoudre le problème de l'érosion des sols.

We introduce the case of Ban Lak Sip, a multiethnic village located in the province of Louang Prabang in northern Laos, where various actors share concerns about the quality of agrarian lands. Villagers, local authorities, sustainable development projects and international environmental scientists all seem concerned about erosion. Since the early 1990s, the international community has joined forces with the authorities to implement rural development programs. The concept of environmental justice provides a critical perspective of sustainable development policies applied to the local management of teak plantations in Laos. It is useful to understand the consequences of these policies, their reception and appropriation, as well as their rejection or subversion by local populations. With the help of ethnographic data collected in the field, we will highlight the anthropological context of the environmental problem of land degradation in Ban Lak Sip. We will present the socio-environmental stakes formed around the disturbing development of the teak monoculture. Through the perspective of environmental justice, we will highlight the injustices suffered by villagers already victims of ethnic discrimination. These injustices are environmental, as the inequalities observed are accentuated by the soil erosion. Moreover, the public policies implemented to fight this erosion can themselves target vulnerable populations. By ignoring the *capabilities* of the populations concerned, they aggravate inequalities and fail to solve the problem of soil erosion.

INDEX

Keywords : environmental justice, sustainable development, public policies, forests, ecology, anthropology, earth sciences, inter-ethnic relations, Khamou, Laos

Mots-clés : justice environnementale, développement durable, politiques publiques, forêts, écologie, anthropologie, sciences de la terre, relations inter-ethniques, Khamou, Laos

AUTEURS

LAURE LE GUILLEVIC

Titulaire du Master anthropologie et métiers du développement durable, Aix-Marseille Université (AMU), 58, bd Charles Livon, 13284, Marseille, France, courriel : laure.leguillevic@gmail.com

EVELYNE MICOLLIER

PhD, Anthropologue à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), CESSMA (UMR 245),
Université Sorbonne Paris Cité, Paris, France, courriel : evelyne.micollier@ird.fr